

LA GRAVE—LA MEIJE

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis le 1^{er} avril dernier, Paul Boudin, 25 ans, est chargé de mission « Natura 2000 » sur la commune de La Grave. Il devra, jusqu'à fin mai 2010, élaborer le document de gestion du site de la commune, appelé « site Natura 2000 du Plateau d'Emparis-Goléon ». Je lui donne la parole pour qu'il vous explique plus en détail sa mission.

Paul BOUDIN :

Natura 2000 est un programme européen qui a pour objectif de conserver le patrimoine naturel (faune, flore, milieux naturels) et de valoriser les activités humaines respectueuses de l'environnement. Sa particularité : aucune réglementation n'y est imposée et ce n'est pas un sanctuaire où territoires et activités économiques seraient gelées.

Le document de gestion, appelé aussi DOCOB, qui sera réalisé ces prochains mois permettra de faire le bilan des richesses naturelles (faune, flore, milieux naturels) et des activités socio-économiques (activités économiques et de loisir) sur le « site Natura 2000 du Plateau d'Emparis-Goléon ». Suite à ce diagnostic des objectifs de gestion et des actions concrètes pourront alors être définis en concertation avec les acteurs locaux au sein de groupes de travail thématiques (agriculture, activités de nature...). Tout le monde sur la commune peut participer à ces groupes de travail et apporter sa pierre à l'édifice.

Pour atteindre les objectifs de gestion et mettre en place les actions proposées lors des groupes de travail, des contrats peuvent être signés en échange de compensations financières et les propriétaires peuvent adhérer à une charte qui permet de bénéficier d'exonération sur la taxe foncière sur les terrains non bâtis (TFNB).

Une réunion d'information sera organisée le jeudi 7 mai 2009, à 20h30, à la Mairie de La Grave. Cette rencontre sera l'occasion de vous présenter plus en détail le programme européen Natura 2000 ainsi que le site du Plateau d'Emparis-Goléon.

Pour tout renseignement ou si vous souhaitez participer à un groupe de travail contactez :

Paul Boudin (à la Mairie de La Grave)

Tél. : 04-76-79-98-31

e-mail : paul.boudin@espaces-naturels.fr

INFOS DE DERNIERE MINUTE

PASSEPORTS BIOMETRIQUES

A compter du 10 avril 2009 les demandes de passeports seront à déposer dans une des 11 communes du département qui ont passé

une convention avec la Préfecture pour faire les passeports biométriques. Les communes les plus proches de La Grave sont Monétier les Bains et Briançon.

Dans ce numéro :

Conseil municipal du :	
14 janvier 2009	
4 mars 2009	2
25 mars 2009	
Vie pratique	
Informations diverses	3
Finances communales	4
Comptes administratifs 2008	
Budgets primitifs 2009	5
Budget eau	
École des Terrasses	6

SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouverture du secrétariat

le matin de 8 h 30 à 11 h 30

CONSEIL MUNICIPAL

Le 14 janvier 2009, le conseil a décidé :

- D'approuver l'engagement de la communauté de communes du Briançonnais (CCB) dans une démarche de développement durable, à savoir : implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la station d'épuration de Briançon pour un coût de 574 333.20 € financés à hauteur de 494 602.54 € par la CCB.
- D'adhérer au contrat rivière Romanche initié par le Syndicat d'Assainissement du canton de l'Oisans. Cette adhésion permettra d'être informés et de participer à certains projets qui peuvent intéresser la commune.
- De prendre en charge les frais d'avion du maire -à hauteur de 530 à 550 €- pour sa participation à un voyage d'étude dans le Vermont (USA) avec Oisans Tourisme.
- D'augmenter les tarifs d'eau d'environ 3 % (exceptés campings et fermes) pour l'année 2009 par rapport à l'année 2008. Cette augmentation semble correcte par rapport à l'inflation et la commune n'a pas de projet abouti actuellement qui nécessite des augmentations plus importantes.

Le 4 mars 2009, le conseil a décidé :

- que la commune serait opérateur du site Natura 2000. La mission est évaluée à 60 000 €, l'Etat apporte 30 000 € et la région 30 000 €.

- D'allouer aux percepteurs de la commune 100 % de l'indemnité à laquelle ils ont droit.
- De refaire le bail de l'école de Ventelon pour le rez de chaussée avec Nathalie Crozier pour une année, le loyer mensuel étant de 160 €.
- D'annuler trois factures d'eau pour les années 2006 et 2007 du fait d'erreurs.
- De demander au département une assistance technique pour la protection de la ressource en eau potable. Le coût de la prestation est de 548.50 €.

Le 25 mars 2009, le conseil a :

- voté les comptes administratifs 2008, budget général, eau et CCAS.
- Voté les budgets primitifs 2009, budget général, eau et CCAS.
- Délibéré pour l'attribution des subventions aux associations.
- Voté les 3 taxes locales et décidé de maintenir les taux de l'année 2008 car les bases augmentent suffisamment pour équilibrer le budget de la commune.
- Demandé à percevoir le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) avec un décalage d'un an au lieu de deux du fait que la commune s'engage à investir plus que la moyenne des années 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 349 131 €. Cette mesure fait partie du plan de relance de l'économie du gouvernement.

VIE PRATIQUE

PERMANENCE DU MAIRE

Lundi matin sur rendez vous

DECHETTERIE

Dès le 1er avril, ouverte :

Mardi de 13 h 30 à 17 h

Jeudi de 13 h 30 à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 12 h et 14 h à 18 h

DEPOT DE GAZ HAMEAUX

Colette SIONNET ne souhaite plus assurer de dépôt de gaz aux Terrasses. Si vous voulez prendre la relève, vous

pouvez la contacter pour avoir les coordonnées de l'entreprise de livraison.

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Vous pouvez recevoir les bulletins par messagerie électronique, en transmettant votre adresse à la mairie.

OSTHEOPATHE

Isabelle PARUZINSKI, ostéopathe consultera en mairie les 29 mai et 26 juin. La contacter au : 04 92 20 04 15

MAIRIE

RD 1091
05320 LA GRAVE
FRANCE

Téléphone : 04 76 79 90 29

Télécopie : 04 76 79 90 81

courriel :

mairie.la.grave@wanadoo.fr

Directeur de la publication :

Jean-Pierre SEVREZ, Maire

Dépôt légal à parution.

INFORMATIONS DIVERSES

ANTENNES DES FREAUX

Voici le texte intégral de l'article qui a été publié partiellement dans le bulletin de novembre décembre.

Roland JACOB et Alain FAUST ont pris en charge ce dossier. Rappel : France télévision souhaite enlever l'antenne des Terrasses et installer des antennes individuelles sur chaque maison des Fréaux. La commune souhaite que ces antennes soient bien intégrées.

SIEB

Le syndicat intercommunal d'électrification du Briançonnais souhaite établir un diagnostic de l'éclairage public. Le conseil municipal souhaite que des crédits soient alloués par le SIEB à la commune, que le matériel d'éclairage public soit harmonisé sur la commune et que les travaux soient coordonnés avec les travaux de voirie.

FONTAINE DE LA CIME

Cette fontaine a été endommagée, lors d'un accident. Les assurances ont été contactées et gèrent ce dossier.

sier.

COMMISSION DES IMPOTS

Dorénavant le service des impôts n'organise plus cette commission. La commune a demandé que cette année 2009, les impôts aident la commune, un accord a été trouvé et la réunion a eu lieu le 18 mars 2009 en mairie.

DENEIGEMENT

Le point a été fait sur le déneigement en présence du responsable du service technique. L'ensemble des élus indique que le déneigement est bon lorsqu'il neige, mais que des améliorations sont à apporter dans un deuxième temps pour la gestion des tas de neige.

FACTURES D'EAU

La commune rappelle qu'elle ne gère que l'eau dont les tarifs n'ont pas augmenté entre 2007 et 2008.

L'assainissement est de la compétence de la communauté de communes du Briançonnais et est géré par la SEERC.

TAXE PRODUCTEURS GROS DECHETS

La communauté de communes du Briançonnais envisage de mettre en place une taxe sur les gros producteurs afin d'équilibrer son budget. Le conseil conteste cette taxe pour La Grave où les gros producteurs sont petits par rapport à certaines grandes surfaces du Briançonnais.

Des tractations sont en cours.

FLEURISSEMENT

La commande de fleurs pourrait se faire très bientôt afin de bénéficier de tarifs intéressants.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Afin de résoudre certains problèmes d'urbanisme, il est envisagé de modifier le POS.

TARIFS DE L'EAU ANNEE 2009

- Ménage : 80 €
- Meublé : 31 €
- Hébergement par lit : 6.20 €
- Petits commerces, bars, restaurants, entreprises : 95 €
- Grands commerces, bars, restaurants, entreprises, : 167 €
- Camping par emplacement : 7 €
- Piscines, bains, remous : 52 €
- Fermes par UGB : 3.2 €

ASSOCIATION LES JOYEUX DINOSAURES

Comment occuper ses loisirs dans le canton

Nous vous rappelons que grâce à l'association « les joyeux dinosaures », différentes activités vous sont proposées (patchwork, points comptés, chorale, danse, voyages) et que vous pouvez en profiter sans attendre l'âge de la retraite.

L'activité « danses folkloriques », s'est momentanément arrêtée faute de participants. Alors, si vous aimez bouger, si vous êtes curieux de connaître cette partie de notre patrimoine qu'est le folklore du Dauphiné, venez nous rejoindre et pour cela prenez contact auprès de Nicole MATHONNET :

nicoledupiedducol@yahoo.fr — tel 04 76 79 94 70

FINANCES COMMUNALES -COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Tous les comptes administratifs, (budget général, eau et CCAS) dégagent un excédent qui est reporté l'année suivante dans le budget primitif (budget prévisionnel).

Une analyse financière a été demandée au percepteur qui devrait la rendre au mois de juin 2009.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

RESULTATS GLOBAUX

	Investissement	fonctionnement
<u>budget général</u>		
dépenses	292 521.46 €	656 908.76 €
Recettes	445 961.38 €	987 199.56 €
Report année N-1	45 695.43 €	7 633.70 €
excédent	199 135.35 €	337 924.50 €
 <u>CCAS</u>		
dépenses		850.00 €
recettes		1 433.00 €
Report année N-1	11.43 €	733.52 €
excédent	11.43 €	1 316.52 €
 <u>eau-assainissement</u>		
dépenses	42 690.26 €	103 535.28 €
recettes	20 795.37 €	200 296.88 €
Report année N-1	102 531.25 €	9 026.99 €
excédent	80 636.36 €	105 788.59 €

TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Du fait de l'augmentation des bases d'environ 4.7 % entre 2008 et 2009, et des fortes augmentations prévues par le Département (30 %) ainsi que de l'augmentation importante des tarifs de l'assainissement, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux des taxes de l'année 2008, à savoir :

- taxe d'habitation : 10.18 %
- taxe sur le foncier bâti : 17.46 %
- taxe sur le foncier non bâti : 99.28 %

Le montant global des taxes à percevoir est de 299 344 €. Il s'agit d'une des deux principales recettes de fonctionnement de la commune, la seconde étant la dotation globale de fonctionnement allouée par l'Etat en fonction de différents critères (voirie, population...).

FINANCES COMMUNALES—BUDGETS PRIMITIFS 2009

BUDGET GENERAL

En investissement les programmes suivants sont prévus :

Voirie : pour 126 000 € comprenant les programmes annuels 2008 et 2009 et les travaux à réaliser sur la Romanche suite aux crues de 2008

Matériel divers : 6 500 €

Bâtiments communaux divers : 6 000 €

Achat de terrains : 54 200 €

Chapelle des Pénitents : 180 200 €

Plan d'occupation des sols : 11 000 €

Eglise des Terrasses : 4 200 €

École des Terrasses : 291 000 €

Jeux de l'Arborétum : 5 000 €

Chapelle des Rivets : 19 500 €

En fonctionnement ont été rajoutées les dépenses et recettes concernant le programme Natura 2000 soit 60 000 €.

Ont été intégrés dans le budget général les résultats déficitaires du budget remontées mécaniques 2008 de la commune (janvier à mai 2008), ainsi que les charges d'emprunts qui étaient portées sur ce budget. La suite de l'exploitation a été reprise par la régie du syndicat mixte qui fait l'objet d'un budget indépendant de celui de la commune.

Est intégré une partie du déficit du syndicat mixte de l'année 2008, soit 9 232.25 €.

Dans ce budget 2009, la commune dégage 443 000 € pour financer les travaux réalisés en 2008 et à réaliser en 2009 et 2010 sur les remontées mécaniques.

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT	2008	2009
déficit antérieur reporté (remontées)		5 660.13
charges à caractère général	441 044,04	520 900,00
charges de personnel	104 899,81	157 000,00
autres charges de gestion courante	84 647,26	321 000,00
charges financières	22 290,15	36 500,00
charges exceptionnelles	27,50	9 232,25
Opérations d'ordre	4 000.00	
Dépenses imprévues		1 115.65
Virement à la section d'investissement		182 703.82
sous total dépenses	656 908.76	1 234 111.85
Excédent antérieur reporté		250 667.85
produits des services	71 222,66	20 543,00
impôts et taxes	494 317,23	514 744,00
dotations et participations	354 861,88	389 757,00
autres produits de gestion courante	62 797,79	58 400,00
Produits exceptionnels	4 000.00	
sous total recettes	987 199.56	1 234 111.85
INVESTISSEMENT		
Déficit antérieur reporté (remontées)		31 996.82
dépenses d'équipement	237 848,13	873 600,00
emprunts	54 673,33	117 000,00
sous total dépenses	292 521,46	1 022 596.82
Excédent antérieur reporté		199 135.35
subventions	135 147,81	228 401,00
emprunts	113 000,00	285 000,00
dotations	193 813.57	127 356.65
Virement de la section de fonctionnement		182 703.82
Produit des cessions	4 000.00	
sous total recettes	445 961.38	1 022 596.82

FINANCES COMMUNALES— BUDGET EAU

BUDGET EAU

Le détail des comptes est le suivant :

	2008 (Réalisé)	2009 (prévu)	
Fonctionnement			
Charges à caractère général	52 267.34	53 000.00	
Charges financières	17 737.37	17 841.53	
Charges exceptionnelles	10 075.59	10 000.00	
Ventes d'eau et remboursement emprunts par CCB	192 903.63	118 000.00	<i>en 2008, la CCB a remboursé à la commune deux années d'emprunts</i>
Investissement			
Capital des emprunts	33 678.18	35 600.00	
Réseaux divers	1 618.83	187 500.00	

Ce budget 2009 est équilibré et permet d'autofinancer 187 500 € de travaux. Ainsi, si on obtient des subventions à hauteur de 50 % (ce qui est le minimum) on peut envisager de réaliser des travaux pour 375 000 € hors taxes. Actuellement aucun programme n'est arrêté, mais le conseil municipal doit examiner ce dossier et programmer des travaux.

ECOLE DES TERRASSES

MARCHES DE TRAVAUX

Les entreprises les moins disantes ont été retenues pour réaliser les travaux :

lot n° 1 – démolition, maçonnerie, façades : entreprise STGM de LA GRAVE 05, pour un devis d'un montant de 91 916.20 € HT,

lot n° 2 – charpente bois, couverture bac acier : entreprise STGM de LA GRAVE 05, pour un devis d'un montant de 36 227.00 € HT,

lot n° 3 – menuiseries, bois intérieurs et extérieurs : entreprise STGM de LA GRAVE 05, pour un devis d'un montant de 26 715.00 € HT,

lot n° 4 – cloisons, doublages, plafonds : entreprise MARCEL France de LIVET ET GAVET 38, pour un devis d'un montant de 22 995.84 € HT,

lot n° 5 – sols durs, faïences : entreprise CRSM de

GRENOBLE 38, pour un devis d'un montant de 6 864.00 € HT,

lot n° 6 – sols souples : entreprise BAILLY de SEYSSINET 38, pour un devis d'un montant de 2 963.60 € HT,

lot n° 7 – peintures, finitions : entreprise FERRERO de BRIANCON 05, pour un devis d'un montant de 10 761.05 € HT,

lot n° 8 – chauffage, plomberie, sanitaires, VMC : entreprise VIARD GAUDIN de BOURG D OISANS 38, pour un devis d'un montant de 17 280.40 € HT,

lot n° 9 – électricité, courants faibles : entreprise JACOB André de LA GRAVE 05, pour un devis d'un montant de 20 877.45 € HT

Les travaux débiteront mi avril 2009.